

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 10 décembre 2015.

Début de séance du conseil municipal à 20h00

- Secrétaire de séance : Sabrina Roy
- Absents : Laetitia Drinkwater, Virginie Labbaci
- Pouvoirs : Elisabeth Nouard à Daniel Faure ; Lydie Bosquet à Cécile Mérienne ; Alexandre Bonnin à Laurent Dugué.
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition par la commune de Garat des parcelles cadastrées ZB21 (1400m² Peusec), ZB25 (1450m² Les Groies), ZB29 (1520m² Près de chez Grelet) et AH6 (3368m² le Plantier) en bord de RD410 appartement à l'État (DDFIP). L'acquisition se fera pour le montant de 1 €uros symbolique après que le département de la Charente confirme son engagement à acquérir les mêmes parcelles au même prix dans les meilleurs délais et a condition que le département en assure l'entretien dès maintenant.
- Refuse l'acquisition par la commune de Garat de la parcelle cadastrée ZA70 (45m² le Coteau des Varennes) en bord de l'Echelle et appartement à l'État (DDFIP).
- Refuse l'acquisition par la commune de Garat de la parcelle cadastrée ZC24 (17030m² les Agriers) en forêt de bois Blanc et appartement à l'État (DDFIP). Cette parcelle fera l'objet d'un acte de transfert entre le ministère des finances publiques et le ministère de l'agriculture dont l'ONF à la gestion du massif forestier de la forêt domaniale de la Braconne – Bois-Blanc.
- Accepte de passer commande pour l'animation pédagogique « Le camion des mots » prévu le 14 janvier 2016 destinée aux élèves de l'école élémentaire de Garat. Cette animation sera financée par une subvention supplémentaire exceptionnelle d'environ 2000€ au budget de la caisse de l'école élémentaire. Le conseil autorise Monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette animation pédagogique.
- Approuve la poursuite de l'ensemble des études et commandes qui permettront de démontrer l'incidence budgétaire et la faisabilité de l'implantation d'une salle polyvalente sur la parcelle ZM46 « La grand Fond ». Ces études qui font suite à la présentation, aux riverains, du lieu d'implantation étudié et à l'information de la population par le bulletin municipal « Garat Info », conduiront à la réalisation d'une étude de sol, une étude de faisabilité puis à la signature d'un compromis de vente. Le conseil autorise Monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette phase d'études.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions au titre de la DETR2016 dans le cadre des travaux de voirie.
- Le point concernant la revalorisation du taux de base de l'indemnité de logement des instituteurs au titre de l'année 2015 est reporté à un prochain conseil municipal, car les éléments que doit nous proposer monsieur le Préfet de la Charente ne nous sont pas encore parvenus.

Informations et points divers :

- Informations.
 - Destructions de 9 nids de frelons par le SDIS en 2015 sur le territoire communal.
 - Attribution par l'État d'une dotation de 2499€ sur les 3960€ TTC engagées par la commune dans la révision du POS en PLU
- Agenda.
 - le 13 décembre : Second tour des Élections régionales.
 - du 19 décembre au 03 janvier vacances scolaires.
 - le 08 janvier 2016 réunion publique de présentation des vœux de la municipalité aux Garatois.
 - le 17 janvier chocolat chaud organisé par la mairie et le CCAS pour tous les enfants de Garat.

Fin de séance du conseil municipal à 21h00

Vu pour être affiché dans la huitaine conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,
signé : Jean-Marc CHOISY



Le secrétaire de séance,
Signé : Sabrina Roy